

prête à procéder immédiatement à la dérivation des eaux du Long Lac et de la rivière Ogoki, mesure qui a été approuvée par le Gouvernement provincial.

En conséquence, le Gouvernement canadien donne les instructions nécessaires pour que la Commission hydroélectrique d'Ontario soit autorisée à opérer la dérivation de 5,000 pieds cubes seconde d'eau à Niagara.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre humble et obéissant serviteur,

(Signé) LORING C. CHRISTIE.

A l'honorable CORDELL HULL,
Secrétaire d'Etat des Etats-Unis,
Washington, D.C.

N° 9

*Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, Washington,
au ministre canadien aux Etats-Unis, Washington.*

Le 7 novembre 1940.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note n° 340, du 31 octobre 1940, par laquelle vous dites que la Commission hydroélectrique d'Ontario est prête à procéder immédiatement à la dérivation au profit du réseau des Grands Lacs, des eaux du bassin de la rivière Albany, par voie du Long Lac et de la rivière Ogoki, et que cette mesure a reçu l'approbation du Gouvernement de la province.

Je prends également note du fait que le Gouvernement canadien donne les instructions nécessaires pour que la Commission hydroélectrique d'Ontario soit autorisée à opérer la dérivation de 5,000 pieds cubes seconde d'eau à Niagara-Falls.

Veillez agréer, monsieur,

l'assurance réitérée de ma haute considération,

ADOLF A. BERLE, Jr.,
Pour le Secrétaire d'Etat.

A l'honorable LORING C. CHRISTIE,
Ministre du Canada.